

TABLEAU DES ÉQUIVALENCES FORMATION BPJEPS

spécialité « Educateur Sportif » Mention « Equitation »

Tableau récapitulatif des dispenses des exigences préalables à l'entrée en formation (epef) ou d'épreuve ainsi que des allègements et équivalences de bloc de compétences (bc) avec le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "éducateur sportif" mention "équitation".

Critère/Certification	EPEF	EPMSF	BC3	BC 4
Sportif de haut niveau en équitation inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport	TEP (*) uniquement			Prérequis Allègement (**) Epreuve 2
TEP du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » RNCP28573	x			
UC 3 ou 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » RNCP28573	x	x	Allègement	
UC (*) 3 et 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » RNCP28573	x	x	x	
CQP (*) Enseignant animateur d'équitation / activités équestres RNCP37148	TEP (*) uniquement		Allègement	x
CQP Enseignant animateur d'équitation / activités équestres RNCP37148 et justifier d'une expérience d'encadrement sportif dans le champ de l'équitation de deux années minimum au cours des cinq dernières années.		x		
TFP (*) Accompagnateur de tourisme équestre RNCP36133	TEP (*) uniquement			x
TFP Accompagnateur de tourisme équestre RNCP36133 et justifier d'une expérience d'encadrement sportif dans le champ de l'équitation de deux années minimum au cours des cinq dernières années.		x		
TFP Animateur d'équitation RNCP37414	TEP (*) uniquement			Allègement Epreuve 1
TFP Animateur d'équitation RNCP37414 et justifier d'une expérience d'encadrement sportif dans le champ de l'équitation de deux années minimum au cours des cinq dernières années.		x		

Critère/Certification	EPEF	EPMSP	BC3	BC 4
Galop 7 Western délivré par la FFE (*)	TEP (*) uniquement			
Galop 7 Attelage délivré par la FFE	TEP (*) uniquement			
Galop 8 de cavalier délivré par la FFE	TEP (*) uniquement			
Degré 2 délivré par la FFE	TEP (*) uniquement			
Brevet fédéral Degré 3 délivré par la FFE	TEP (*) uniquement			Prérequis Allègement Epreuve 2
CEP (*) 3 tel que défini par la CPNE-EE (*)	TEP (*) uniquement			Prérequis

Résultats sportifs attestés par le DTN de la FFE

Critère/Certification	EPEF	EPMSP	BC3	BC 4
2 classements en épreuve de CCE (***) niveau amateur 4 minimum ou équivalent	TEP (*) uniquement			
2 classements en épreuve de CCE niveau amateur 3 minimum ou équivalent	TEP (*) uniquement			Prérequis
2 classements en épreuve de CCE niveau amateur 2 minimum ou équivalent	TEP (*) uniquement			Prérequis Allègement Epreuve 2
1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3A minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO (***) ou hunter de niveau amateur 3 Grand Prix minimum ou équivalent	TEP (*) uniquement			
1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3 préliminaire minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO ou hunter de niveau amateur 3 Grand prix minimum ou équivalent	TEP (*) uniquement			Prérequis
1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3 Grand prix minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO ou hunter de niveau amateur 2 Grand Prix minimum ou équivalent	TEP (*) uniquement			Prérequis Allègement Epreuve 2

2 participations en épreuves western amateur 2 ou équivalent avec 1 score minimum de 65/70	TEP (*) uniquement			Prérequis
2 classements dans la première moitié en épreuves d'attelage amateur 2 ou équivalent	TEP (*) uniquement			Prérequis
2 classements en épreuves de TREC (***) amateur 1 ou équivalent	TEP (*) uniquement			Prérequis

(*)

TEP : test d'exigences préalables.

UC: unité capitalisable.

BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

CQP: certificat de qualification professionnelle.

TFP : Titre à finalité professionnelle.

FFE : Fédération française d'équitation.

CEP : Capacités équestres professionnelles.

CPNE-EE : Commission paritaire nationale de l'emploi - Entreprises équestres.

(**) Les allègements de formation précisés dans le tableau sont établis lors du positionnement et ne présagent pas des allègements qui pourraient être obtenus au titre du parcours personnel du candidat.

(***) Le CCE (Concours Complet d'Équitation), le CSO (Concours de Saut d'Obstacles) et les Techniques de Randonnée Equestre de Compétition (TREC) sont des épreuves équestres organisées par la FFE, ses organes déconcentrés ou par ses adhérents autorisés par la FFE à organiser des compétitions officielles.

Nota bene : Les dispenses des modalités d'épreuves certificatives ainsi que les allègements et/ou correspondances avec les blocs de compétences 1 et 2 communs à l'ensemble des mentions du BPJEPS sont précisées dans un arrêté spécifique. »

Le candidat voulant faire valoir une dispense doit obtenir une attestation de la Direction technique nationale de la FFE.

Pour obtenir cette attestation, vous devez en faire la demande auprès de Delphine Miroux au service formation de la FFE: delphine.miroux@ffe.com.